

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 AVRIL 2026

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Daniele BALBO, M. Jean-Paul BERTHOD, Mme Caroline BOISNOIR, Mme Sandra CHABERT, Mme Christelle CHAMIOT-PONCET, M. Daniel DUMERMUTH, Mme Laura DURET, Mme Florence HERITIER DAVIET, M. Thomas JACQUET, M. Jonathan LOEW, M. Alexis MONGELLAZ, Mme Béatrice MONGELLAZ, Mme Carole POLLIER, M. Matthieu ROUPIOZ, M. Alain WIRTH.

Le conseil est présidé par M. Daniele BALBO, Maire.

Ouverture de la séance à 19 heures 18.

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul BERTHOD 2^{ème} Adjoint.

---ooo000ooo---

Ordre du jour :

- ✓ Approbation CFU 2025.
- ✓ Affectation résultats 2025.
- ✓ Vote des taux d'imposition.
- ✓ Approbation du budget primitif 2026.
- ✓ Désignation des membres des commissions municipales.
- ✓ Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offre.
- ✓ Désignation du délégué Élu et du délégué Agent au Comité National d'Action Sociale - CNAS.
- ✓ Désignation du délégué à la défense.
- ✓ Désignation du délégué au comité Syndical du Parc Naturel régional du Massif des Bauges
- ✓ Désignation des délégués au Comité Syndical du Syndicat de l'École Maternelle Intercommunale - SEMI.
- ✓ Désignation du délégué au Comité Syndical Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel - SIESS.
- ✓ Désignation du délégué su Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran - SMIAC.
- ✓ Désignation du référent représentant la commune au sein du syndicat des énergies et du numérique de la Haute-Savoie - SYANE.
- ✓ Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.
- ✓ Désignation du référent déontologue des élus locaux.
- ✓ Convention d'assistance administrative à la mise en œuvre des dossiers "Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi - ARE" avec le CDG 74.
- ✓ Proposition contrat maintenance informatique + copieur + fibre pour École et Mairie et achat poste informatique École.

Suite à des réceptions de mail concernant la désignation de référent "Sécurité routière" - "Incendie Secours" et "Ambroisie", M. Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter ces trois points.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ces trois points.

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2026.

2°) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - CFU

Monsieur le Maire indique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Ensuite, M. le Maire détaille les chapitres des dépenses et recettes de la section fonctionnement et de la section d'investissement.

LE CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RÉSULTAT GLOBAL
Recettes	709 066.60 €	240 202.20 €	949 268.80 €
Dépenses	592 464.34 €	548 401.40 €	1 140 865.74 €
Résultat de l'exercice	116 602.26 €	-308 199.20 €	-191 596.94 €
Excédent antérieur reporté	47 242.21 €	343 283.71 €	390 525.92 €
Résultat global de l'exercice	163 844.47 €	35 084.51 €	198 928.98 €

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote, il est proposé au Conseil Municipal.

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal.

Accepté à l'unanimité.

3°) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal :

L'affectation des résultats de l'exercice 2025 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du Compte Financier Unique (CFU).

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de 163 844,47 € comme suit :

- ✓ 130 000,00 € à la section d'investissement : Réserve R1068.
- ✓ 33 844,47 € à la section de fonctionnement : R002.

Accepté à l'unanimité.

4°) VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Il propose de :

- ✓ **NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition des trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

- ✓ **MAINTENIR** les taux votés en 2025 à savoir :
- | | |
|---|---------|
| - la taxe foncière sur les propriétés bâties : | 26,98 % |
| - la taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 61,53 % |
| - la taxe d'habitation sur résidences secondaires : | 12,00 % |

Accepté à l'unanimité.

5°) **APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

M. le Maire détaille les chapitres des dépenses et recettes de la section fonctionnement et de la section d'investissement concernant le budget primitif 2026.

Le budget primitif 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------------|--------------|
| ✓ Section d'investissement : | 434 058,64 € |
| ✓ Section de fonctionnement : | 714 762,47 € |

Soit un budget total de 1 148 821,11 €

Accepté à l'unanimité.

M. le Maire précise que les désignations des délégués ou référents aux diverses commissions ou syndicats doivent se faire au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Accepté à l'unanimité.

6°) **DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Le 26 mars a eu lieu une réunion pour proposition des membres des commissions municipales, M. le Maire propose donc les membres de ces commissions qui sont les suivants :

1. La commission "Urbanisme- PLUi".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : Mme Florence HÉRITIER DAVIET.
Membres : M. Jean-Paul BERTHOD - Mme Caroline BOISNOIR - Mme Sandra CHABERT - M. Alexis MONGELLAZ - Mme Béatrice MONGELLAZ - M. Matthieu ROUPIOZ - M. Alain WIRTH.
2. La commission "Finances".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : Mme Florence HÉRITIER DAVIET.
Membres : M. Jean-Paul BERTHOD - Mme Caroline BOISNOIR - Mme Sandra CHABERT - M. Alain WIRTH.
3. La commission "Eau - Voirie - Travaux".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : M. Jean-Paul BERTHOD.
Membres : M. Daniel DUMERMUTH - M. Thomas JACQUET - M. Jonathan LOEW - M. Alexis MONGELLAZ - Mme Béatrice MONGELLAZ - Mme Carole POLLIER - M. Matthieu ROUPIOZ - M. Alain WIRTH.

4. La commission "Action Sociale".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : Mme Sandra CHABERT.
Membres : Mme Christelle CHAMIOT-PONCET - M. Daniel DUMERMUTH - Mme Laura DURET - M. Thomas JACQUET - Mme Béatrice MONGELLAZ - Mme Carole POLLIER.

5. La commission "Communication".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : Mme Florence HÉRITIER DAVIET.
Membres : M. Jean-Paul BERTHOD - Mme Christelle CHAMIOT-PONCET - M. Daniel DUMERMUTH - M. Thomas JACQUET.

6. La commission "Affaires Scolaires".
Président : M. Daniele BALBO.
Vice-Président : Mme Sandra CHABERT.
Membres : Mme Christelle CHAMIOT-PONCET - Mme Laura DURET.

Accepté à l'unanimité.

7°) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - CAO

Le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'Appel d'Offres. Il faut désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Après un appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Membres titulaires : M. Jean-Paul BERTHOD - M. Alexis MONGELLAZ - M. Thomas JACQUET.
- Membres suppléants : Mme Carole POLLIER - M. Matthieu ROUPIOZ - Mme Caroline BOISNOIR.

Accepté à l'unanimité.

8°) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ÉLU ET DU DÉLÉGUÉ AGENT AU COMITÉ D'ACTION SOCIAL - CNAS

Association loi 1901, le Comité National d'Action Sociale - CNAS pour le Personnel des Collectivités Territoriales, il leur propose en effet une offre unique et complète de prestations : Chèque' vacances - Offre de crédit - Prix réduit pour cinéma - Prime rentrée pour enfants.....

Pour les collectivités territoriales adhérentes et autres associations exerçant une mission de service public, le délégué représentant les élus est désigné par l'organe délibérant parmi ses membres.

La collectivité désigne également au sein de son personnel au moins 1 correspondant CNAS : il conseille et accompagne ses collègues dans leurs démarches auprès du CNAS. Il assure le relais entre le personnel bénéficiaire et le CNAS et diffuse les informations que leur adresse ce dernier.

Proposition de délégués :

- Déléguée Élu : Mme Sandra CHABERT.
- Déléguée Agent : Mme Patricia GAY.

Accepté à l'unanimité.

9°) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Créé en 2001, par le ministère délégué aux Anciens Combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

En tant qu' élu local, il peut en effet mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque Conseil Municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Après appel à candidature, M. Jonathan LOEW se porte candidat.

Accepté à l'unanimité.

10°) DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF DES BAUGES - PNR

Le massif des Bauges est le territoire sur lequel s'applique le projet de Parc. Le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges est le projet de développement patrimonial du territoire dont les acteurs (collectivité Le Bureau est composé de 23 membres dont un Président et 6 vice-présidents.

Chaque commune et chaque ville-porte ont un représentant au Comité Syndical. L'Assemblée des Pays de Savoie et la Région Rhône-Alpes ont plusieurs représentants.

Proposition de délégués :

- Déléguée Titulaire : Mme Florence HÉRITIER DAVIET.
- Déléguée Suppléante : Mme Carole POLLIER.

Accepté à l'unanimité.

11°) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DE L'ÉCOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE - SEMI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SEMI est un syndicat créé en 1991. Il a pour objet de prendre en charge les frais de fonctionnement et d'entretien de l'école maternelle intercommunale, répartis entre les communes de Gruffy, Mûres et Allèves.

Il est administré par un comité composé de délégués élus par les communes associées à raison de trois délégués titulaires et un délégué suppléant pour chacune d'entre elles.

Après un appel à candidature, la liste des candidats est la suivante :

- Membres titulaires : M. Daniele BALBO - Mme Sandra CHABERT - Mme Christelle CHAMIOT-PONCET.
- Membre suppléant : Mme Laura DURET.

Accepté à l'unanimité.

12°) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES DE SEYSSSEL - SIESS

Le SIESS est un syndicat d'électricité créé en 1921. Il est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de la fourniture des tarifs réglementés sur 36 communes de la Haute-Savoie. Il est donc propriétaire de ses réseaux de distribution d'électricité.

Le comité syndical du SIESS est composé de 72 représentants des communes qui ont pour rôle de confier et de contrôler la gestion de la mission de service public de l'électricité dans le cadre d'un contrat de concession passé avec la SEM Energie et Services de Seyssel, opérateur historique sur ce territoire qui a succédé à la Régie d'Electricité de Seyssel en 2008.

Après un appel à candidature, le liste des candidats est la suivante :

- Délégué titulaire : M. Daniele BALBO.
- Déléguée suppléante : Mme Florence HÉRITIER DAVIET.

Accepté à l'unanimité.

13°) **DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT DU CHÉРАН - SMIAC**

Après vérification, le comité syndical du SMIAC est composé d'élus désignés par les 4 structures intercommunales présentes sur le Bassin versant du Chéran donc pas de délibération au sein du Conseil Municipal.

14°) **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT REPRÉSENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DU NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE - SYANE**

Conformément aux statuts du Syndicat des Énergies et du Numérique de la Haute-Savoie (SYANE), à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation d'un référent, représentant de la commune.

M. Thomas JACQUET se porte candidat.

Accepté à l'unanimité.

15°) **DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler les commissions de contrôle des communes.

La commission de contrôle est composée de cinq conseillers municipaux répartis comme suit :

- ✓ Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- ✓ Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission.

Chaque membre de la commission peut avoir un suppléant qui pourra siéger en son absence. Les suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

La liste suivante est proposée à Mme la Préfète :

Commune	Désignation des membres	5 conseillers municipaux (à l'exception du maire, des adjoints et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale)				
		1 ^{er} conseiller municipal de la liste majoritaire	2 ^{ème} conseiller municipal de la liste majoritaire	3 ^{ème} conseiller municipal de la liste majoritaire	4 ^{ème} conseiller municipal de la liste minoritaire	5 ^{ème} conseiller municipal de la liste minoritaire
MÛRES	Titulaires	POLLIER Carole	DUMERMUTH Daniel	DURET Laura	BOISNOIR Caroline	LOEW Jonathan
	Suppléants	CHABERT Sandra	WIRTH Alain	JACQUET Thomas		

Accepté à l'unanimité.

16°) **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS LOCAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants.

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci.

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Deux référents sont proposés par l'ADM74

- ✓ M. David BAILLEUL.
- ✓ M. Jean-Olivier VIOUT.

Référent retenu par le Conseil Municipal par 13 voix POUR et 2 ABSTENTION : M. Jean-Olivier VIOUT.

17°) **CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE À LA MISE EN ŒUVRE DES DOSSIERS "ALLOCATION D'AIDE AU RETOUR D'EMPLOI" - ARE - AUPRÈS DU CDG74**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'un agent avait demandé son détachement auprès la Préfecture du 01/12/2025 au 30/11/2026.

Le 05/12/2025, nous avons reçu une demande de rupture anticipée de son détachement. Étant donné que le Conseil Municipal avait décidé de supprimer le poste au grade de l'agent, sa réintégration n'a pas été possible.

L'agent a été placé en disponibilité d'office du 05/12/2025 au 01/02/2026. Pendant cette période, l'agent peut prétendre à l'allocation d'aide de retour à l'emploi - ARE.

France Travail a refusé l'ARE donc l'agent nous demande de la gérer. Étant donné la complexité, nous avons pris attache auprès du CDG74 qui nous propose une convention pour la gestion des dossiers chômage.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention.

Accepté à l'unanimité.

18°) **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT "SÉCURITÉ ROUTIÈRE"**

Dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) de la Haute-Savoie, la préfecture anime un réseau d'élus référents communaux chargés de relayer, au plus près des habitants, les actions de prévention et de sensibilisation aux risques routiers.

Ce dispositif s'inscrit dans la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière, qui demeure une priorité du Gouvernement.

Le référent "sécurité routière" est un élu désigné par la maire pour constituer l'interlocuteur de la préfecture et des services de l'État en matière de sécurité routière à l'échelon local.

- ✓ Il assure la diffusion auprès des élus et des services de la commune, des informations et des supports de communication relatifs aux campagnes de prévention routière.
- ✓ Il contribue à l'identification des problématiques locales de sécurité routière et facilite la mise en œuvre des actions de PDASR sur le territoire communal.
- ✓ Il est convié, en cette qualité, aux réunions d'information et aux sessions de sensibilisation organisées par les services de la préfecture.

M. Daniel DUMERMUTH se porte candidat.

Accepté à l'unanimité.

19°) **DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS AMBROISIE**

Monsieur le Maire explique que L'association Stop Ambroisie nous a sollicité dans la mise en place d'un réseau de référents pour lutter contre l'ambroisie et que la commune doit désigner deux référents : un référent élu et un référent personnel communal.

Les ambrosies sont des plantes exotiques envahissantes à impacts sanitaires et agricoles importants. En effet, il s'agit d'une plante très allergisante qui provoque d'importants inconforts chez de multiples personnes. De ce fait, la mise en place de mesure de lutte à l'encontre ces invasives à l'échelle des collectivités est un axe nécessaire à l'enrayement de la progression de ces espèces en France.

Ces référents auront pour mission :

- ✓ De repérer la présence d'ambroisie.
- ✓ De participer à leur surveillance.
- ✓ De valider des signalements effectués par les administrés.
- ✓ Organiser leur destruction.

Deux référents sont proposés

- Référente Élu : Mme Carole POLLIER.
- Référent Personnel Communal : M. Frédéric CASTELLA.

Accepté à l'unanimité

20°) **DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT INCENDIE ET SECOURS**

Conformément aux dispositions de l'article D731-14 du Code de la sécurité intérieure, il vous revient de désigner par arrêté un correspondant incendie et secours. Ce référent constitue un interlocuteur privilégié pour faciliter les échanges avec les services d'incendie et de secours ainsi qu'avec les services de l'État.

Il a pour missions de participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune, ainsi que de concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.

Il participe également à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive, et à la définition et à la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune.

M. Jonathan LOEW se porte candidat.

Accepté à l'unanimité.

21°) **PROPOSITION CONTRAT MAINTENANCE INFORMATIQUE + COPIEUR+ FIBRE POUR L'ÉCOLE ET LA MAIRIE ET ACHAT POSTE INFORMATIQUE POUR L'ÉCOLE**

M. le Maire expose à l'assemblée que plusieurs prestataires gèrent actuellement la maintenance, la location des copieurs école et mairie, le nom du domaine.....

En plus, l'école a des postes informatiques sous Windows 7 et sont obsolètes.

Après consultation de 2 prestataires : ISI SOLUTION et UNYC. Les propositions sont présentées pour l'achat de 11 portables pour l'école, la maintenance et la location des copieurs ainsi que la gestion de la fibre.

La proposition ISI SOLUTIONS a été retenue.

Le coût est de 150,00 € plus cher que tous les prestataires actuels réunis. Cette proposition permettrait d'avoir un seul interlocuteur et des postes informatiques performants.

Accepté à l'unanimité.

Le conseil est clos à 21 h 15.

Secrétaire de séance

Jean-Paul BERTHOD

le Maire

Daniele BALBO